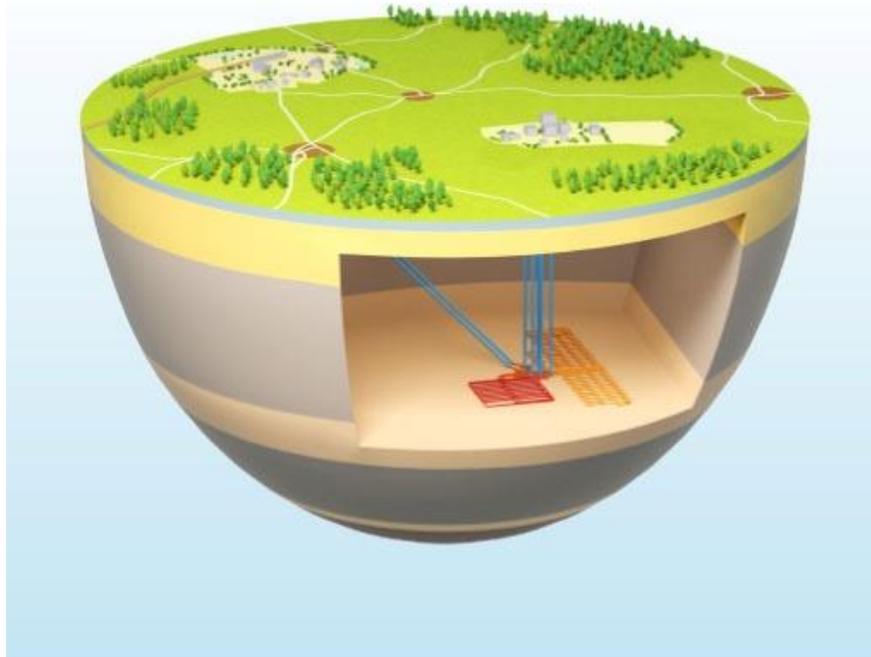


OBJECTIFS ET CRITÈRES DE RÉUSSITE DE LA PHIPIL

*Feuille de route de la concertation
Groupe de suivi « Concertation projet Cigéo »
HCTISN*

22/01/24



Le contexte

1. Les concertations menées en 2021/22
2. Les suites données à la concertation
3. Le plan directeur de l'exploitation
4. Feuille de la route la concertation

La 1^{ère} phase de concertation sur la phase industrielle pilote et la gouvernance

Réunion de
lancement
28 janvier
2021



Concertation phase industrielle pilote de Cigéo

Modules de participation en ligne (plateforme concertation Andra)

Conférence de citoyens

Echanges parties prenantes

Réunion
de retour sur
les
concertations
14 Février
2022



Clôture des
concertations
15 mars
2022

Plateforme de
participation à
partir de
mai 2021



Concertation gouvernance de Cigéo

Echanges parties prenantes

Modules de participation en ligne (plateforme concertation Andra)

Publication du
bilan
6 octobre 2022

Intégration des
conclusions dans le
dossier de demande
d'autorisation de
création :

Plan directeur de
l'exploitation
PDE
+
Mise à jour du bilan de
la participation du
public

Les suites données à la 1^{ère} phase de concertation

Plusieurs suites ont été données à la 1^{ère} phase de concertation :

- [Publication du bilan](#) - Octobre 2022
- Présentation des engagements et enseignements qui en sont issus dans le dossier de DAC : Bilan de la participation du public ([pièce 14](#)) et Plan directeur de l'exploitation ([pièce 16](#)).
- Présentation des suites données à l'avis citoyen aux participants à la conférence de citoyens et [publication du bilan associé](#) – Décembre 2023.



Focus sur le plan directeur de l'exploitation (PDE)

Le principe d'un plan directeur de l'exploitation (PDE) du centre de stockage Cigéo trouve son origine dans le débat public de 2013 sur le projet.

La première édition du PDE, jointe au dossier de DAC, **intègre les actions et propositions de l'Andra, issues des échanges et concertations menés depuis 2017.**

Le contenu de la 1^{ère} édition du PDE a été présenté au [groupe de suivi « Concertation projet Cigéo »](#) le 14/12/2022.

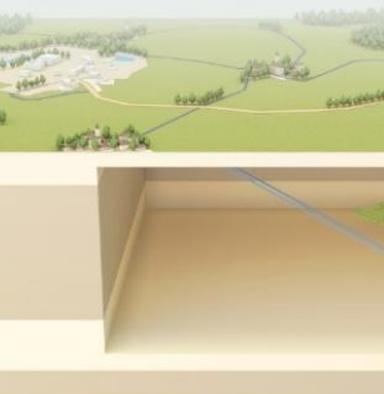
Le PDE est une « photographie » du projet, de sa gouvernance et de ses perspectives de déploiement. Il constitue un support d'informations, régulièrement actualisées, à destination des citoyens et de leur participation au projet. Le contenu de ses éditions successives est par nature évolutif.

Focus sur le plan directeur de l'exploitation (PDE)

ore 2022

ER D'AUTORISATION
ATION DE L'INSTALLATION
AIRE DE BASE (INB) CIGÉO

PIÈCE 16
Plan directeur
de l'exploitation



Le principe d'un PDE pour le centre de stockage Cigéo est inscrit à l'article L542-10-1 du code de l'environnement :

« Afin de garantir la participation des citoyens tout au long de la vie d'une installation de stockage en couche géologique profonde, l'Andra élabore et **met à jour, tous les cinq ans**, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes et le public, un plan directeur de l'exploitation de celle-ci ».

Sous réserve de l'autorisation de création de l'installation nucléaire Cigéo et de la poursuite de son déploiement, des versions successives du PDE seront produites par l'Andra, a minima tous les 5 ans, pour :

- Accompagner son développement
- Constituer une référence partagée
- Tracer les décisions et les choix

La seconde édition du PDE sera publiée pour l'enquête publique de la DAC.

Focus sur le plan directeur de l'exploitation (PDE)

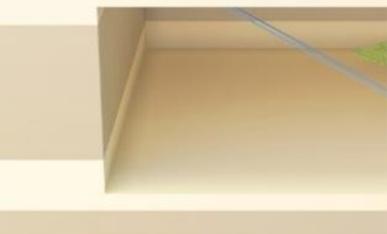
Le contenu du PDE :

1. La description du centre de stockage, de son installation nucléaire et de ses phases de vie
2. La gouvernance du centre de stockage
3. L'inventaire des déchets à stocker dans le centre de stockage Cigéo
4. Le déploiement prévisionnel du centre de stockage Cigéo
5. La phase industrielle pilote
6. Les choix offerts par la réversibilité
7. Le financement du projet et les coûts
8. La mémoire

ore 2022

ER D'AUTORISATION
ATION DE L'INSTALLATION
AIRE DE BASE (INB) CIGÉO

PIÈCE 16
Plan directeur
de l'exploitation



La feuille de route de la concertation post-dépôt DAC

La concertation menée durant l'instruction du dossier de DAC se situe dans la continuité des démarches précédemment conduites et de la concertation continue sur le projet Cigéo.

- Ce n'est pas le dossier de DAC qui est soumis aux concertations de l'Andra, ce dossier est un document technique destiné aux services en charge de l'instruction de la demande d'autorisation
- Les sujets de concertation sont des thématiques en lien avec le 5^{ème} PNGMDR.
- Pour chaque concertation l'Andra produira des documents support en amont et un bilan à l'issue.

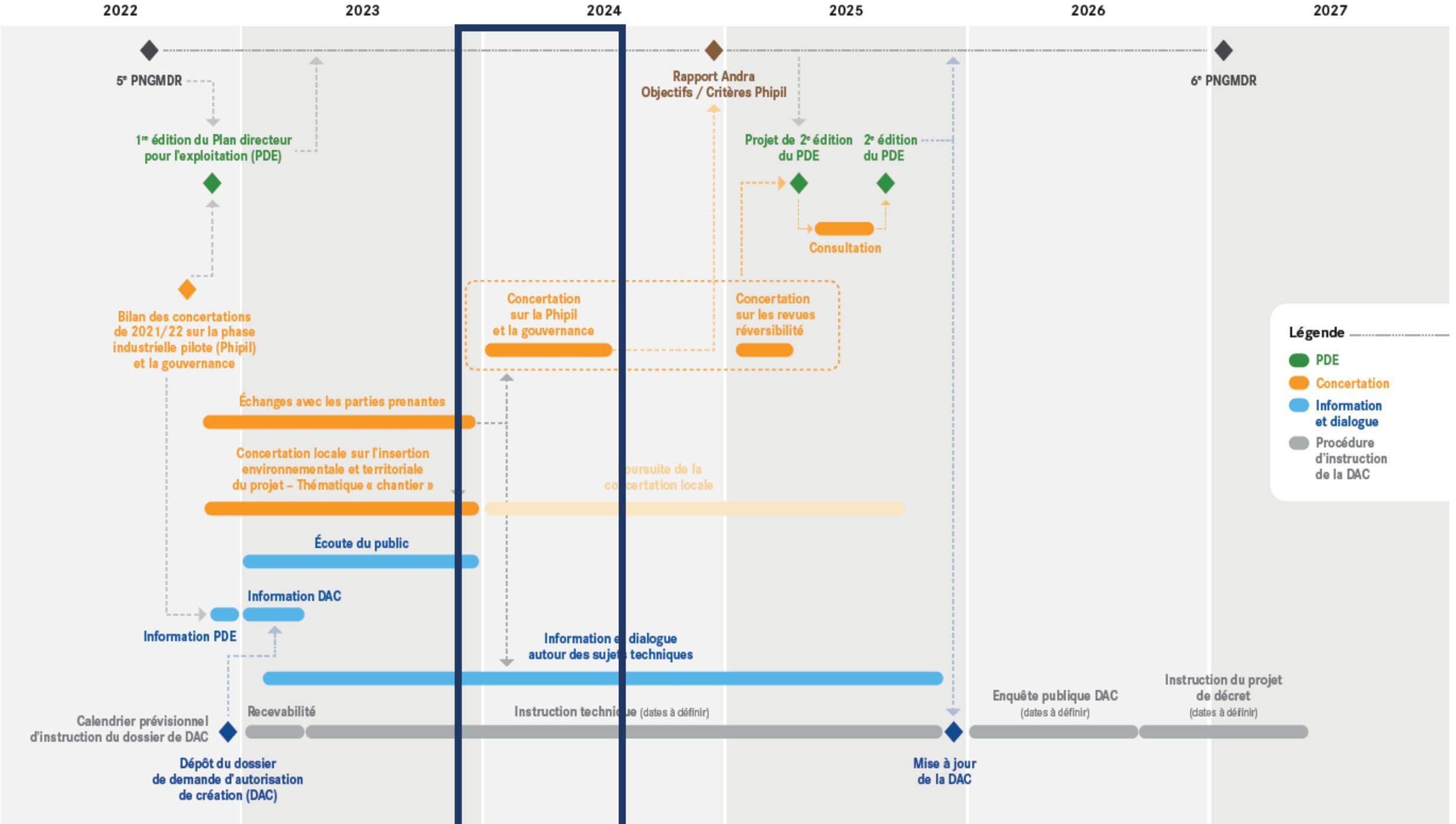
A l'échelle nationale :

- Gouvernance et phase industrielle pilote
- Modalités d'organisation des revues de réversibilité

A l'échelle locale :

- Aménagement et cadre de vie (chantier)

La démarche de l'Andra pour l'information et la participation du public post dépôt DAC Cigéo [a été présentée au groupe « Concertation projet Cigéo » du HCTISN le 27/09/22.](#)





Les concertations menées par l'Andra en 2024

1. La concertation sur les objectifs et critères de réussite de la phase industrielle pilote
2. Les prochaines étapes
3. Retour sur la concertation locale

L'action HA-MA-VL 6 DU 5^{ème} PNGMDR

Plan national
de gestion
et des déchets

2022-2026

- Article 36 arrêté du 09/12/22 : « Conformément aux dispositions de l'article D. 542-90 du code de l'environnement et de l'action nommée HAMAVL.6 du PNGMDR, **l'Andra propose, avant le 31 décembre 2024, les objectifs et les critères de réussite de la phase industrielle pilote** et définit, en particulier, la nature des déchets qu'il est prévu de stocker pendant cette phase et les essais envisagés ».
- Appuyer cette proposition par une **seconde concertation sur la phase industrielle pilote et la gouvernance**.
- Cette étape s'intègre dans la feuille de route de la concertation post-dépôt DAC (slide suivante) qui avait fait l'objet d'une présentation au groupe de suivi « Concertation projet Cigéo » du HCTISN et au groupe de travail du PNGMDR.

Les objectifs

Au-delà de l'information sur le projet Cigéo, la phase industrielle pilote et le processus décisionnel qui lui est associé, la concertation répond à plusieurs objectifs :

- Préciser les attendus de la phase industrielle pilote, exprimés par le public et les parties prenantes, en partant des premières propositions de l'Andra présentées au sein du PDE. Ces propositions intègrent les enseignements issus de la première séquence de concertation sur la phase industrielle pilote.
- Nourrir le rapport remis au titre du PNGMDR sur les objectifs et critères de réussite de la Phipil.

Le dispositif de participation du public sur cette thématique a été définie en association avec les garants de la concertation sur le projet Cigéo et en suivant les recommandations établies dans leur dernier rapport d'étape.

Les modalités de concertation

- « Temps fort » : Atelier de travail avec un public jeune
 - Le format de cet atelier pourrait être décliné avec les membres du Comité éthique et société auprès de l'Andra et les participants à la conférence de citoyens de 2021.
- Rencontres bilatérales avec des parties prenantes, notamment :
 - Il sera proposé des échanges au Clis et aux acteurs locaux.
 - Des propositions d'échanges seront envoyées à une diversité de parties prenantes, dont les membres du HCTISN et du PNGMDR
- Modules participatifs en ligne ouverts sur l'espace concertation.
- Dialogue technique IRSN/Anccli/Clis, si expression d'une demande à l'Andra.
- Dispositif spécifique avec l'Anccli (slide suivante).

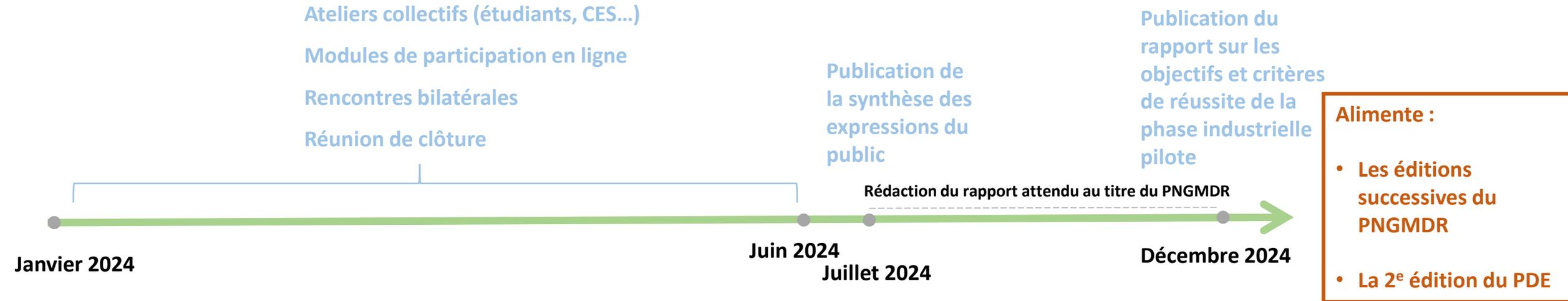
Le dispositif de participation avec l'Anccli

Lancement d'un **groupe de travail sur la phase industrielle pilote** avec les membres volontaires de l'Anccli. Trois séquences de travail :

- 1^{er} atelier de travail (mars) : Présentation de la phase industrielle pilote et de son déroulement.
- 2^{ème} atelier de travail (mai) : Visite du centre de l'Andra en Meuse/Haute-Marne et poursuite des réflexions.
- 3^{ème} atelier de travail (juin) : Expression d'attentes et recommandations sur la phase industrielle pilote.

→ A l'issue de cet atelier, l'ANCCLI rédigera un document de synthèse qui sera porté au bilan de la concertation.

Le déroulement de la concertation



Conformément à l'arrêté du 09/12/22, le rapport sur les objectifs et critères de réussite de la phase industrielle pilote sera présenté « devant la commission de gouvernance du PNGMDR, en vue de recueillir son avis en amont de la finalisation du processus réglementaire d'autorisation ».

La synthèse des expressions du public et le rapport sur les objectifs et critères de réussite de la phase industrielle pilote feront l'objet d'une présentation spécifique au groupe de suivi « Concertation projet Cigéo » du HCTISN (fin 2024/début 2025).

Poursuite de la concertation locale

- **Réunions avec les conseils municipaux du territoire pour présenter la demande d'autorisation de création et la concertation chantier**

Au début de l'année 2023, suite au dépôt du dossier de demande d'autorisation de création de Cigéo, **9 réunions d'information ont été organisées par l'Andra dans plusieurs mairies** (Cirfontaines, Bonnet, Bure, Gillaumé, Echenay, Montiers, Horville, Ribeaucourt, Saudron).

- **Les rendez-vous de partage de la concertation**

Chaque année l'Andra organise un rendez-vous de partage pour **faire le point sur les concertations en cours avec les parties prenantes locales** : collectivités territoriales, Clis, associations, acteurs socio-économiques.

- **Les échanges réguliers avec le Clis**

[L'Andra informe régulièrement les membres du Clis](#) de l'avancement du projet, des résultats obtenus et des échanges à venir.

Poursuite de la concertation locale

Mise en place d'un groupe de suivi chantier durant l'année 2023 :

- Mission : Proposer des recommandations pour limiter les nuisances liées aux premiers travaux de caractérisation (archéologie préventive et fouilles archéologiques) et renforcer l'information du public.
- Composition (volontariat) : 20 membres (habitants, associations ayant un « usage du territoire – chasse, pêche, randonnée) issus des 2 départements.



Les recommandations du groupe de riverains ont été présentées dans un document dédiée et prises en compte par l'Andra pour la suite des travaux.